

	COMPTE RENDU Réunion du Comité Directeur 21 septembre 2022	Pages : 4
	Rédacteur : SGA	

Siège France Cricket, Début de séance programmé : 14h00, Quorum (7/13) atteint à 14h30

1. Emargement

Présents à 14h30 avec droit de vote : Prébagarane Balane (PB) ; Président ; Olivier Dubaut (OD) ; Vice-Président Asif Zahir (AZ) ; Prethevechand Thiyagarajan (PT) ; Maëlle Cargouët (MC) Michel Saravanan (MS) ; Mobashar Ashraf (MA).

Présents sans droit de vote : Marjorie Guillaume (MG), Directrice Générale ; Saravanakumar Durairaj (SD) ; Directeur sportif ; Lise Matanga (LM) ; Responsable Administratif ; Sendhilkumar Tambidoure (ST), Entraîneur National.

Absents non-excuses : Lara Armas (LA) ; Tracy Rodriguez (TR).

Absents excusés : Balaji Cadirvelou (BC) ; Pénélope Chauvin (PC) Secrétaire générale ; Deva Amirdalingame (DA).

Retard : James Vajoumounien (JV) ; Secrétaire adjoint arrivés à 15h10.

14h30 : Le quorum (7/13) est atteint donc le Comité Directeur peut délibérer.

Le Président remercie les membres du comité directeur présents pour traiter les sujets importants concernant les dossiers du cricket français avant l'assemblée générale de ce soir.

2. Validation Comptes rendus des Comités Directeurs et Bureau (2021 & 2022)

Les comptes rendus des comités directeurs du 16 juillet 2021, 17 août 2021, 16 octobre 2021, 12 février 2022, 25 mars 2022, 23 août 2022 et le compte rendu du bureau du 19 novembre 2021 sont approuvés 4 Pour ; 3 Abstentions.

15h10 arrivée de James Vajoumounien (JV) Secrétaire général adjoint, le quorum passe de 8/13.

3. Convention France Cricket - FFBS (2022-2024) & Demande CO à la FFBS saison 2022.

Il convient de relever que **depuis le 13 décembre 2021**, et comme en attestent les différents échanges de courriels entre France Cricket et la FFBS à ce sujet, France Cricket attend désespérément que sa demande concernant la convention d'objectifs (période 2022-2024) et sa demande concernant l'avenant à la convention entre la FFBS et France Cricket (période 2022-2024) soit traitée par la FFBS... !

Il convient à cet égard de préciser que **le 13 mai 2022**, soit il y a 4 mois 1/2, Monsieur RAPHET avait pourtant adressé un courrier au président de France Cricket rédigé en ces termes :

« Bonsoir Prebou,

La demande est parvenue, elle sera soumise à la décision du prochain Comité Directeur de la Fédération, une réponse et peut être une proposition en retour sera formulée par ce CD.

Cordialement »

On ne peut que s'interroger sur les motifs d'une telle inaction de la FFBS depuis plus de 9 mois...

4. Point autonomie France Cricket

La volonté de France Cricket d'accroître son autonomie afin de devenir à terme Fédération Française de Cricket et d'obtenir directement la délégation auprès du Ministère des Sports est le fruit d'un long processus. La Directrice Générale y travaille depuis plus d'un an, en relation directe avec le ministère du Sport. En date du 16 mai 2022, un groupe de travail a été créé pour le projet d'autonomie de France Cricket, rassemblant les différents acteurs du

dossier et notamment le Bureau de l'accompagnement à l'autonomie des fédérations et du sport professionnel du ministère des Sports. Le président rappelle que les actions menées par France Cricket sur ce dossier ont été en conformité avec l'agenda fixé par le ministère des Sports. Courriel adressé par Monsieur Maxime NARANJO, chargé d'études et d'évaluation au sein du Bureau du Ministère des Sports susvisé, à Madame Marjorie Guillaume le 24 juillet 2022 :

"Bonjour Marjorie,

Comme demandé, je te prie de bien vouloir trouver ci-après le calendrier prévisionnel sur l'agrément, discuté pendant la réunion de mercredi.

Septembre 2022 : AG de France Cricket, suivie de la demande officielle d'agrément ministériel ;

Octobre/Novembre 2022 : traitement de la demande par la mission juridique de la Direction des Sports ;

Novembre 2022 : arrêté portant agrément à FC (NB : important de respecter la loi visant à démocratiser le sport en France du 2 mars 2022).

Dans un avenir un peu plus lointain, en 2024 : campagnes délégation et RHN pour 2025-2028 ; et si France Cricket rentre dans les critères RHN, alors rédaction PPF, des critères de mise en liste, etc.

Je reste à ta disposition et te souhaite une belle journée."

Le président rappelle que cet agenda avait été fixé en commun accord avec toutes les parties prenantes à l'issue de la réunion du 20 juillet 2022 à laquelle ont participé 3 représentants de la FFBS (le Directeur Général, le DTN et le Secrétaire général). Concernant la convocation à l'AGE pour la validation des nouveaux statuts, le Président rappelle que les clubs de Nantes CC ; Nîmes CC ; Aunis CC et Vipères Valenciennes ont contesté la tenue de l'AGE auprès du Comité National Olympique et Sportif Français en proposant une demande de conciliation, les demandes de ces clubs ont été irrecevables par le CNOSF.

Le vice-président indique qu'il soutient la démarche de l'autonomie menée par France Cricket, toutefois il pense que l'on est dans la précipitation, la présidente de la commission développement partage ce même sentiment et pense que France Cricket aurait pu se donner plus de temps pour étudier ensemble les statuts.

Un bref rappel de la chronologie des faits :

- Le 14 avril 2022, Madame Hélène TRELHU, chargé de mission juridique au sein du Ministère des Sports, a adressé un courriel à France Cricket rédigé en ces termes :

"Objet : Demande agrément

Bonjour,

Après un examen attentif de votre demande d'agrément par les services du ministère chargé des sports, il apparaît que vos statuts ne sont pas conformes et ne permettent pas en l'état la délivrance de l'agrément.

Vos statuts doivent, en effet, comporter l'ensemble des dispositions obligatoires précisées à l'annexe I-5 du code du sport (sous art. R. 131-3).

Par ailleurs, vos statuts indiquent que vous êtes toujours affilié à la FFBS.

Aussi, je vous remercie de nous transmettre une nouvelle version de vos statuts prenant en compte ces éléments.

J'attire également votre attention sur le fait que les nouveaux statuts devront faire l'objet d'une approbation en assemblée générale avant toute délivrance de l'agrément.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toutes précisions que vous jugerez utiles."

- Le 11 juillet 2022, Madame Hélène TRELHU, après avoir reçu et analysé le projet de Statuts amendés qui lui a été soumis par France Cricket, a adressé un nouveau courriel à Madame Marjorie GUILLAUME, rédigé comme suit :

"Bonjour Madame,

A ce stade, nous n'avons pas d'observations sur la version des statuts transmises dont les dispositions sont conformes à l'annexe I-5 du code du sport.

Restant à votre disposition"

- Madame Marjorie GUILLAUME a aussitôt répondu à ce courriel en ces termes :
"Bonjour Madame,

Nous vous remercions pour ce retour ! C'est une bonne nouvelle pour France Cricket.

Nous allons au plus tôt les faire voter et les soumettre officiellement, comme demandé."

Le président rappelle que les statuts ont été rédigés par un cabinet juridique, validé par notre conseiller juridique ainsi que le service juridique du ministère chargé des sports.

La Directrice Générale rappelle que France Cricket devait respecter l'agenda fixé par le ministère et que les statuts sont appelés à évoluer, toutefois, étant tenu par l'agenda fixé par le ministère des Sports, il était impératif de respecter le délai.

Les statuts ainsi que les règlements disciplinaires sont Réapprouvés en présentiel 5 Pour et 3 Abstentions.

5. Point sur les commissions

Le Président fait remarquer au Comité Directeur que les commissions Formation, jeunes, féminines, scolaires, terrain et arbitrage ne produisent aucun compte rendu pour l'évaluation des actions menées.

La Directrice Générale informe le Comité Directeur que malgré les sollicitations des commissions pour des initiations elle n'a jamais reçu de réponses positives.

Le Président demande la démission des présidents de ces commissions et de faire appel à candidatures. Le vice-président informe le CD qu'il est parfaitement possible de trouver des candidatures motivées extérieures et que le comité directeur peut décider de relever un président de commission de ses fonctions et de nommer une autre personne disponible.

Un mail officiel sera envoyé pour appel à candidature et chaque candidat qui souhaite postuler devra transmettre son plan d'action.

Le CD prend acte.

6. Validation vote en ligne

Ci-dessous le tableau des votes exprimés, ces résultats seront annoncés à l'AGE.

Questions	Nb de club théorique	Nb de club avec voix	Nb de club exprimé	Voix acquises	Voix exprimées	Pour	Contre	Abstention
Q1-Recours au vote électronique	49	42	39	88	83	58	20	5
Q2-Adoption des Statuts	49	42	39	88	83	59	21	3
Q3-Adoption des Règlements intérieur	49	42	39	88	83	57	21	5
Q4-Adoption des Règlements disciplinaires	49	42	39	88	83	59	21	3
Q5-Approbation des Statuts	49	42	39	88	83	59	21	3

Le CD prend acte.

7. Point Secrétaire Général

Le Président évoque la difficulté de continuer à collaborer avec la Secrétaire générale de l'Association, Madame Pénélope Chauvin, il fait remarquer aux membres du CD que la secrétaire générale n'œuvre pas pour les intérêts de France Cricket, étant en perpétuelle contradiction et/ou en opposition avec France Cricket.

Les griefs sont les suivants : agissements portant atteintes aux intérêts de France Cricket ; manque d'implication dans le cadre de l'exercice de ses fonctions en dépit de nombreuses sollicitations du Président ; refus de collaboration avec le Président ainsi qu'avec les salariés de France Cricket.

Madame Chauvin, bien qu'informée par l'ordre du jour du présent CD qu'un point devrait être fait à son sujet lors de cette réunion, a fait savoir, la veille, qu'elle n'y prendrait pas part.

Mobashar Ashraf (MA) et Maëlle Cargouët (MC) préconisent que le Président puisse en parler en amont avec la Secrétaire générale afin de pouvoir discuter et voir s'il est possible de trouver un compromis. Le président répond qu'il a essayé de proposer à la secrétaire générale des séances de travail au bureau de France Cricket compte tenu de son éloignement géographique, il a souhaité qu'elle puisse se rendre au moins une fois par mois au bureau selon ses disponibilités pour faire avancer les dossiers et travailler sereinement ensemble, force de constater que la situation n'a malheureusement pas évolué dans un sens positif.

A ce jour, le Président indique être arrivé à un « **point de non-retour** ».

De ce fait, il indique ne pas pouvoir poursuivre sa collaboration avec la Secrétaire générale et souhaite, pour cette raison, demander sa révocation devant le CD.

Il propose donc de procéder à un « **vote secret** ».

Le vote s'est déroulé comme suit : **5 Pour ; 3 refus de vote. Le CD prend donc acte de la révocation de Madame Pénélope Chauvin de ses fonctions de Secrétaire générale.**

8. Question diverse

Le Président de France Cricket annonce qu'une assemblée générale sera organisée en présentiel le 17 décembre 2022 le lieu et l'heure seront annoncés ultérieurement.

Le CD prend acte et approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 17h30